

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, RAJAONARIVELO, Mmes OSTER, MONFORT, SMITS, GENERMONT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, ALLARD, Mmes DRELA, VANDENBROM, ENGELEN, CUZY, DACQUIN, KONATE-MARTIN, BALITOUT, SALSO GROSSHENNY, MM. DAMIEN, COPPIN, POTET, PILORGE, IODICE, FLAMANT, CESCHINI, HAVEZ, SELIER, BONNARD, BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, BOULEFROY, FOURE, GRANDJEAN.

ETAIENT REPRESENTES : M. RICARD qui avait donné pouvoir à Mme DRELA, Mme DAUMAS qui avait donné pouvoir à M. IODICE, M. LASCHAMP qui avait donné pouvoir à M. PATRON, M. LANGLET qui avait donné pouvoir à Madame SALSO GROSSHENNY

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général, Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal, Mme RIVAS, Directrice Financière

Madame Sylvie SMITS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 8 décembre dernier.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I- Administration Générale

Présentation de l'avant-projet « Parc d'activités des Deux Vallées » de Longueil Annel par la Société d'Aménagement de l'Orise (SAO) et le bureau d'étude SNC Lavalin

La SAO, représentée par Mme LEFEVRE, a été mandatée par la CC2V pour réaliser les études préalables du parc d'activités des deux vallées, situé entre les ZAC de Thourotte et Longueil Annel, ce qui représente 13 parcelles (environ 20 hectares).

L'avant-projet a été affiné en fonction des résultats de l'étude géotechnique réalisée en 2014 et des contraintes topographiques.

Les principales modifications portent sur la neutralisation des zones à forte pente, l'implantation des bassins en fonction de la forte présence d'eau, la fermeture de la route de Mélicocq à la circulation et la modification des profils en travers.

Ces différentes contraintes et paramètres ont été actualisés car l'opération faisait apparaître un déficit de 1 200.000.00” .

A partir de ce constat, les études ont été reprises pour faire des économies. Les pistes d'économies concernent l'adaptation des travaux et du programme d'aménagement, la modification de la gestion des eaux pluviales (gestion à la parcelle permettant de ne faire qu'un seul bassin) et la modification du plan de masse.

Aujourd'hui, on obtient un déficit d'environ 10% du montant de l'opération, ce qui est habituel en aménagement de ZAC.

Le coût total des travaux est de l'ordre de 2 500 000.00". Il est à noter que l'ensemble de la ZAC se fera en plusieurs phases.

- 2015 : Acquisitions foncières
DUP en cours, expropriation notifiée aux propriétaires
- Février 2015 : validation de l'avant-projet
- 2016 : lancement des travaux

Monsieur le Président, après avoir entendu l'exposé de Mme LEFEVRE, propose à l'assemblée de valider l'avant-projet.

Il demande s'il y a des questions.

Madame ZIRELLI demande ce qu'il y aura dans la ZAC, car on demande aux élus de cautionner un projet « en blanc ».

Monsieur LEFEVRE répond qu'il est trop tôt pour le savoir, les projets se construisent à un an, voire 18 mois et pas au-delà. Cependant le plan de masse peut s'adapter en fonction de la demande.

Monsieur le Président précise que les parcelles seront vendues « en allant » comme pour la ZAC de Thourotte.

Madame ZIRELLI fait remarquer qu'en fonction de la conjoncture actuelle, ce projet pourrait ne pas marcher.

Monsieur LEFEVRE rappelle que ce projet émane d'une étude qui avait révélé un manque de foncier sur le territoire et précise que plusieurs investisseurs se sont déjà fait connaître.

Monsieur BONNARD demande s'il est possible de chiffrer la rentabilité financière de ce projet.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'avant-projet du Parc d'activités des Deux Vallées.

① Assemblée

1.1 Motion contre la baisse des dotations de l'Etat

Monsieur le Président souhaite une action concrète vis-à-vis des services de l'Etat et informe l'assemblée de la fermeture des services administratifs ainsi que ceux de ses 16 communes membres les 18 et 19 février prochain.

Il propose de couper les liens avec les administrations mais précise que l'action n'est pas dirigée contre les habitants mais contre l'Etat.

Un tract sera édité par la CC2V et diffusé à la population.

Il rappelle, qu'en cas d'urgence, les dispositions doivent en effet être prises pour assurer la sécurité des citoyens. La presse sera également informée.

Monsieur BONNARD pense qu'il serait intéressant d'indiquer dans la motion les conséquences immédiates de ces baisses de dotations.

Monsieur le Président est d'accord, la motion sera modifiée en conséquence.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la motion contre les réductions des dotations de l'État.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le portage des repas va être repris.

Les dirigeants de « l'âge doré » ont été reçus par monsieur RAJAONARIVELO.

Pour information, le repas est facturé 8.30" par l'association « Les Pélicans » et « l'âge doré » facturera les repas entre 8.50 " à 8.80 " .

Tous les adhérents des « Pélicans » ont reçu l'information. Sur les 80 adhérents, une cinquantaine serait d'accord pour faire appel à cette entreprise.

Le dispositif pourrait être mis en place à compter du mois de mars.

1.2 Fournitures scolaires : colis, cahiers de travaux dirigés et bons d'achat

Monsieur le Président rappelle le dispositif mis en place par la CC2V concerne les élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT et les élèves recevant une éducation spécialisée, ne pouvant être dispensée dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

Il demande à l'assemblée de prendre une délibération de principe, comme le demande la perceptrice. Une deuxième délibération, sur le nombre de bénéficiaires, sera prise en septembre.

Madame GRANDJEAN précise que certains enfants quittent le collège en 4^{ème} pour faire une prépa pro (ils préparent le Brevet des Collèges en Lycée) et donc ne sont pas concernés par ce dispositif.

Monsieur le Président demande à Madame GRANDJEAN de communiquer le nombre d'enfants concernés.

Monsieur BEURDELEY demande de vérifier si ces enfants ne bénéficient pas de la carte Cursus.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la délibération de principe concernant la distribution de fournitures scolaires.

1.3 Désignation de deux représentants à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial)

Monsieur le Président précise que la loi N°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises a modifié la composition et le fonctionnement de la CDAC.

La CC2V doit désormais élire deux élus pour siéger à la CDAC et Monsieur le Président propose de nommer Messieurs Michel LANGLET et Jackie TASSIN.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire nomme Messieurs LANGLET et TASSIN pour représenter la CC2V à la CDAC.

1.4 Projet de délibération SAO/ADTO

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes des Deux Vallées, actionnaire de la société d'aménagement de l'Oise (SAO) est invitée à se prononcer sur la constitution d'un Groupement d'intérêt Economique (GIE) créé entre la SAO et l'Agence Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO).

Monsieur LEFEVRE précise que c'est le Conseil Général qui propose de mettre en place ce nouvel outil pour mutualiser les dépenses entre la SAO et l'ADTO (la CC2V est actionnaire de la SAO mais n'est pas membre de l'ADTO)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le projet de fusion entre la SAO et l'ADTO.

1.5 Délibération portant fin de la procédure de délégation de service public concernant la gestion d'un bateau promenade

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Vallées a lancé en décembre 2013 une procédure de mise en concurrence pour le choix du futur délégataire du service public pour le bateau.

Considérant que la collectivité n'a reçu qu'une seule offre et qu'au terme de la réunion de la commission de délégation de services publics, de multiples interrogations se sont posées sur la structure de l'offre proposée,

Considérant qu'il est apparu moins coûteux de considérer la gestion de ce service public en régie afin, notamment, de permettre de mutualiser les postes sur un service principalement saisonnier,

Il est demandé à l'assemblée de mettre fin à la procédure de délégation de service public et de constituer une gestion en régie du service public de bateau promenade.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de mettre fin à la procédure de délégation de service public et de gérer en régie le service public de gestion du bateau.

② Finances

1.1 Budget Pays Sources et Vallées 2015

Monsieur le Président a rencontré le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Ce dernier souhaiterait répartir la charge financière des Communautés de Communes avec le potentiel fiscal des communes.

Monsieur CARVALHO souhaite que l'on reste basé sur le nombre d'habitants, ce qui paraît plus cohérent.

Il est précisé que la proposition budgétaire du Pays Sources et Vallées, pour 2015, se fonde sur deux axes :

- Le tourisme
- Le contrat global eau

A ce titre, deux programmes seront engagés durant l'année 2015

- Le programme LEADER 2014/2020 (dossier à déposer en avril)
- Le contrat territorial d'objectif de la région Picardie

Le président précise que la CC2V devra intervenir davantage dans le financement de l'Office du Tourisme.

Monsieur LEFEVRE informe l'assemblée que cette orientation facilitera la commercialisation du bateau. En effet, il faudra déléguer la commercialisation du bateau à l'office de tourisme, la CC2V n'étant pas compétente dans ce domaine.

Il est à noter que les statuts devront être modifiés en ce sens.

L'objectif futur est que l'Office de Tourisme de Noyon soit un office de tourisme de pays.

Monsieur le Président ajoute que, lors de sa rencontre avec Monsieur DEGUISE, ce dernier a trouvé dommage de programmer le « pardon de la batellerie » et « les fruits rouges » le même jour.

Une réflexion sera engagée pour reprogrammer ces deux événements.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le Budget du Pays Sources et Vallées.

1.2 Contrat Global Eau : « Classes de Eau élus » sous maîtrise d'ouvrage CC2V

Monsieur le Président informe que dans le cadre du Contrat Global Eau, 5 journées « classes de Eau Elus » seront mises en place avec un programme annuel sur plusieurs thématiques.

Classe de Eau 1 : Grand cycle de l'eau (rivières, zones humides)

Classe de Eau 2 : Alimentation de l'eau potable/captage

Classe de Eau 3 : Assainissement collectif et non collectif

Classe de Eau 4 : Gestion des eaux pluviales et des ruissellements

Classe de Eau 5 : Agriculture biologique et O phyto

Monsieur LEFEVRE précise que ce dispositif a pris un peu de retard suite au départ de Xavier BARBEAU.

Il rappelle l'engagement de l'Agence de l'Eau pour un financement à hauteur de 80%.

Il informe que des dates seront rapidement proposées aux élus. Le programme est intéressant et enrichissant sur tout le cycle de l'eau (milieu aquatique, eau potable et assainissement).

Le budget de cette opération est de 11 850.00".

Il est rappelé que le pays n'ayant pas de budget, chaque Communauté de Communes se porte volontaire pour porter des actions et la CC2V se porte volontaire pour celle-là.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le plan de financement et autorise le Président à solliciter les financeurs.

1.3 Budget Musée Territoire

Monsieur le Président précise que le budget « Musée territoire » met en avant pour l'année 2015:

- Les actions de communication sous la maîtrise d'ouvrage CC2V
- L'événementiel commun 2015 à Quennevières (bataille meurtrière et ville rasée) sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Attichy.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le budget « Musée Territoire ».

1.4 Vote des taux

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2015 même si l'Etat nous met en difficulté.

- Taxe d'habitation	6.84%
- Taxe foncière bâti	8.69%
- Taxe foncière non bâti	24.92%
- Cotisation foncière entreprises	7.31%

Monsieur FLAMANT pense qu'il faudrait peut-être augmenter les taux progressivement plutôt que brutalement dans quelques temps.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les taux 2015 à l'identique.

1.5 Budget Primitif 2015 - budget général

Le budget prévisionnel 2015 s'inscrit dans le cadre d'un contexte difficile entre la baisse des dotations (- 220 000") et la montée en puissance du FPIC (+ 158 000").

Le projet de Loi de finances 2014 prévoyait une baisse de la dotation d'intercommunalité de 90 000.00" et il était prévu une baisse identique en 2015.

En fait, selon le projet de Loi de finances 2015, la baisse en 2015 serait de 220 000.00" , reconduite en 2016 et 2017

A cela s'ajoute l'augmentation du FPIC estimée à 158 000.00 pour atteindre son seuil plafond en 2016, soit 200 000.00" .

A l'horizon 2017, la dotation de fonctionnement de l'Etat ne suffira plus à financer le déficit public, la différence serait prise sur les dotations de compensations (FNGIRõ).

Pour 2015, l'objectif a été de réduire nos charges de fonctionnement pour garder une relative dynamique en terme d'investissements.

Dans l'attente de l'affectation des résultats, ce budget sequilibre par un emprunt de 958 790.00 " en investissement et un virement de la section d'investissement de 259 139.00" .

L'affectation des résultats est estimée à 3 400 000.00 ". Un million viendra en investissement pour annuler l'emprunt, un million viendra compléter la section de fonctionnement et il restera 1 400 000.00 " qui seront affectés à de nouveaux programmes d'investissement notamment la piscine intercommunale et la maison de santé pluridisciplinaire.

Volontairement, le budget n'intègre pas la subvention d'équilibre à verser pour la ZAC des Deux Vallées, qui sera proposée à la 1^{ère} décision budgétaire modificative au Conseil du 23 mars 2015, soit 865 000.00"

Si on ajoute cette subvention et si on enlève le virement à la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement 2015 devraient baisser de 5% par rapport au budget prévisionnel de 2014.

Cette baisse est d'autant plus conséquente qu'elle intègre une hausse des charges du personnel compte tenu :

- De la hausse des charges sociales
- De l'augmentation des effectifs
 - Bateau promenade
 - Instruction du droit des sols

S'agissant du bateau promenade, une vingtaine de groupes ont déjà réservé entre mai et septembre.

Sur la partie investissement le budget passe à 4 800 000.00" et concerne principalement des reports :

- la desserte industrielle pour 2 848 512.00 " (réceptionnée partiellement avant l'été 2015)

- le bateau promenade pour 1 354 768.00 " (réceptionné fin février, livré mi-avril, avec une mise à l'eau à Longueil Saint Marie).

En ce qui concerne la maison de santé, deux scénarios sont possibles :

- portage par la CC2V avec possibilité d'obtenir 50% de cofinancement,
- un portage privé (ex : bailleur public/privé).

Monsieur le Président est très sollicité par les professionnels de santé qui s'inquiètent des départs des médecins.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget Primitif 2015.

1.6 Budget Primitif 2015 - budget annexe transport à la demande (TAD)

Monsieur LEFEVRE précise que, cette année, le budget du TAD est un budget avec plus de recettes que de dépenses.

Cela s'explique par le fait que les subventions du SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) sur l'année 2014 seront versées en 2015 pour ce qui concerne les recettes.

En dépenses, il reste à verser à notre prestataire la dernière facture.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget 2015 du TAD.

1.7 Budget Primitif 2015 - Budget annexe pépinière d'entreprises

Le Budget pépinière se situe en équilibre en fonctionnement à hauteur de 80 000.00" , en dépenses et en recettes.

La subvention d'équilibre sera proposée dans le cadre de l'affectation des résultats.

Par rapport à la législation, la CC2V ne peut héberger une entreprise plus de 4 ans. Il faut alors être en mesure également de l'accompagner vers « la sortie », en lui proposant soit du foncier disponible ou de l'immobilier d'entreprises.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget 2015 de la pépinière

1.8 Budget Primitif 2015 - budget Parc d'activités des Deux Vallées

Comme chaque année, le budget se compose d'opérations d'ordre et d'opérations réelles qui s'élèvent à 865 700.00 " .

Le budget correspond principalement à des acquisitions foncières, des études et la maîtrise d'œuvre.

Les travaux sont prévus à compter de 2016.

Monsieur le Président informe, qu'à l'heure actuelle, on a l'ordonnance d'expropriation. Quatre propriétaires sont en mesure de signer un protocole d'accord.

Le juge sera saisi dans les prochaines semaines.

Parfois les propriétaires demandent un échange de terrain mais il est difficile de les satisfaire. Pour cela, une convention avec la SAFER a été signée.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget 2015 de la ZAC.

1.9 Subventions diverses

Monsieur le Président annonce les subventions pour 2015 :

Comité) uvres Sociales Personnel	22 860.00 "
FSE CES RIBECOURT	3 046.44 "
FSE CES THOUROTTE	3 223.34 "
UNSS CES RIBECOURT	1 141.49 "
UNSS CES THOUROTTE	1 185.57 "
Activités sport de haut niveau	10 000.00 "
Communes pour fêtes locales	18 400.00 "
Pardon de la Batellerie	3 000.00 "
MJC CAMBRONNE LES RIBECOURT	4 000.00 "
Plate Forme d'Initiative locale	19 000.00 "
Association les Mariniers	900.00 "
Association des Pélicans	7 000.00 "

1.10 Remboursement des titres de transport

Monsieur LEFEVRE précise que Madame WATIN demande à ce que la CC2V prenne une délibération pour pouvoir rembourser les titres de transport non utilisés par les usagers du Transport à la Demande suite à l'arrêt du dispositif.

Le remboursement sera effectué par virement. Pour cela, les usagers doivent envoyer à la Communauté de Communes un courrier demandant le remboursement, accompagné d'un RIB et du billet sans contact.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le remboursement des titres de transport.

1.11 Titre irrécouvrable

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'appurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur des Finances a proposé l'admission en non-valeur d'une créance détenue par la Communauté de Communes des Deux Vallées sur un débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

La recette à admettre en non-valeur est un impayé de 18 € pour le transport collectif à la demande.

Il s'agit d'un chèque sans provision d'un usager (titre 11 de 2013) pour l'achat d'un carnet de 10 voyages pour le transport collectif à la demande.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de reconnaître en non valeur le titre.

③ Juridique

3.1 Liste des marchés notifiés entre le 20 septembre 2014 et le 13 janvier 2015

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché
MISE EN É UVRE D'UNE APPLICATION DE PARCOURS VIDEOGUIDES GPS	09/10/2014	ORPHEO France	75011	PARIS	2 ANS
SERVICE D'ASSURANCES POUR LA CC2V - lot 1 : dommages aux biens et risques annexes - lot 2 : responsabilités et risques annexes (PS1 : risques environnementaux / PS2 : protection juridique) - lot 3 : véhicules et risques annexes - lot 4 : protection fonctionnelle des agents et des élus - lot 5 : prestations statutaires (PS1 : longue maladie - maladie de longue durée / PS2 : maternité / PS3 : maladie ordinaire) - lot 6 : péniche musée	01/12/2014	BRY ASSURANCES (lots 1/2/3) SMACL (lot 4) QUATREM (lot5) - CAP MARINE (lot6)	60200 (lots 1/2/3) 79031 (lot 4) 75009 (lot 5) 76235 (lot 6)	COMPIEGNE (lots 1/2/3) - NIORT (lot 4) - PARIS (lot 5) . BOIS GUILLAUME (lot 6)	4 ANS du 01/01/2015 au 31/12/2018

Monsieur LEFEVRE précise que le 1^{er} dossier concerne la thématique de Robert Louis Stevenson, parcours axé principalement sur la commune de Chiry Ourscamp.

Il est précisé que la CC2V a bénéficié d'un groupement d'achats avec la Communauté de Communes du Noyonnais, ce qui a permis de réduire les coûts.

Des lecteurs audio et vidéo seront mis à la disposition du public à la MDT et des applications pourront être téléchargées sur les Smartphones.

Concernant le marché d'assurance, le choix a été fait de ne pas assurer les arrêts maladie.

④ Ressources Humaines

4.1 Rémunération du personnel pour les ALSH et les séjours de loisirs

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de prendre une délibération de principe, en accord avec la perceptrice.

En effet, suite au recrutement du personnel d'encadrement des équipes d'animation du service animation-loisirs, il est proposé de modifier leur rémunération et de la calculer au taux horaire du SMIC en vigueur. Cela permettra la mise en conformité des contrats des animateurs lors des ajustements du taux horaire du SMIC en janvier et juillet.

Il est précisé que cet ajustement ne modifie nullement la rémunération des animateurs.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de prendre cette délibération de principe.

II Environnement

1.1 Renouvellement de la convention « OCAD3E » (Organisme coordonnateur agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques)

Monsieur ALLARD rappelle le contexte :

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui le lie à la CC2V et sollicite la signature de la nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (01/01/2015 au 31/12/2020).

Les principaux changements par rapport à la dernière convention:

Les évolutions portent sur le ajout de définitions, l'affirmation du principe de continuité des enlèvements, la procédure de paiement des compensations, la possibilité d'obtenir un container prépayé, l'introduction de la notion de collecte de proximité, les nouvelles dispositions relatives à la protection du gisement DEEE (marquage), la prise d'effet et la durée de la convention.

Les évolutions concernent également le barème de soutien et ont un impact financier sur le calcul des compensations allouées aux collectivités :

- augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité,
- simplification des critères d'éligibilité et d'accès,
- renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE (soutien financier revu à la hausse et différencié selon les flux, accompagnement juridique),
- dans le cadre des collectes de proximité organisées par votre éco-organisme référent, allocation d'un soutien au titre des agents d'accueil.

Il est donc proposé à la CC2V de renouveler la « Convention de collecte séparée des DEEE Version 2015-2020 » avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de renouveler la convention OCAD3E.

III Aménagement territorial É Urbanisme - Voirie

1.1 Instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que l'État a décidé de renvoyer aux collectivités l'instruction des permis de construire comme le précise la loi ALUR à compter du 1^{er} juillet 2015.

Pour l'instant, la seule commune qui peut instruire les permis de construire est Thourotte.

Il est précisé qu'à l'heure actuelle toutes les communes ont accepté de transférer cette compétence à la CC2V, même Thourotte.

D'après les estimations de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il faudrait 1.5 ETP pour couvrir les besoins des 16 communes du territoire. Il convient également de définir le financement de ce service.

Monsieur DAMIEN souhaiterait que l'on réfléchisse au Haut débit et que l'on se positionne lors d'un prochain conseil.

Il est rappelé que le transfert ne porte que sur l'instruction et non sur la responsabilité.

Le président va demander une convention de transition au Préfet, comme l'a fait également le pays des Sources et comme le prévoit une instruction gouvernementale.

Monsieur BONNARD aimerait que ce point soit également inscrit dans la motion, car l'État transfère des compétences aux communes sans leur en donner les moyens.

Monsieur FLAMANT demande le coût engendré pour les communes.

Monsieur le Président informe que ce sera un service gratuit pour les communes.

Monsieur LEFEVRE précise que les communes devront délibérer avant le mois de juillet sur ce transfert de compétences.

Monsieur FLAMANT remercie que les « grosses communes » aient joué le jeu.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire souhaite la création d'un service commun.

1.2 Indemnités compensatoires aux ventes de terrain dans le cadre d'un protocole d'accord

Monsieur le Président propose de fixer une indemnité compensatoire aux propriétaires fonciers de la ZAC de Longueil Annel à raison de 0.25"/m² (soit une proposition financière supérieure à environ 10% du prix des domaines) dans le cas où ces derniers souhaiteraient négocier de façon amiable dans le cadre d'un protocole d'accord, cela pour éviter à la CC2V d'aller au tribunal.

Ce dispositif a été validé par les services de l'État.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide ce principe.

1.3 Publication de l'ordonnance d'expropriation (Parc d'activités des Deux Vallées)

Monsieur le Président précise que, suite à l'ordonnance rendue par Monsieur le Juge de l'expropriation du département de l'Oise en date du 15 mai 2014, il a été prononcé l'expropriation au profit de la CC2V de diverses parcelles de terrain sur la commune de Longueil Annel cadastrées section AE N°1 à 12 et section 2D n°52.

Il est demandé au Conseil Communautaire de donner tous pouvoirs au Président afin de régulariser tous actes à cet effet et notamment l'acte de dépôt de l'ordonnance de conciliation à recevoir par maître Berlaimont et les frais y afférents.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à intervenir sur ce dossier.

VII Questions diverses

Informations :

OBLIGATION DETECTEUR DE FUMEE

Monsieur le Président précise qu'au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Cela concerne également les collectivités locales, propriétaires de logement d'habitation.

Il faut au moins un appareil par logement. Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le propriétaire doit fournir le détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, le lui rembourser.

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Pour l'instant, cela ne concerne que pour les logements privés, les établissements publics ne sont pas encore concernés.

FIN DES TARIFS REGLEMENTES D'ELECTRICITE

Monsieur le Président informe que le 31 décembre 2015, les tarifs d'électricité cesseront d'être réglementés pour tous les abonnements d'une puissance strictement supérieure à 36kVA. Les communes doivent donc, avant cette date, mettre en concurrence les différents fournisseurs.

14 JUILLET

Après discussion, il apparaît que la ville de Marest sur Matz n'a jamais accueilli le 14 juillet.

Monsieur PRUVOST demandera son avis au Maire de Marest sur Matz.

HORAIRES DES COMMISSIONS

Monsieur le Président dit avoir été interpellé sur l'horaire des Commissions.

Il est décidé que chaque Président prendra la responsabilité de fixer l'horaire de sa commission. Cependant, il faut créer les conditions pour que les élus qui travaillent puissent y participer.

VOEUX

Monsieur le Président propose que la cérémonie des vœux soit organisée au centre administratif.